



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 09/2025

Vevey, le 15 septembre 2025

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 2 octobre 2025**

Réponse à l'interpellation de Madame Giuliana de Regibus (PS), intitulée « L'apprentissage en question »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En réponse à l'interpellation de Madame Giuliana de Regibus, PS, intitulée « L'apprentissage en question », déposée lors de la séance du Conseil communal (CC) du 4 septembre 2025, la Municipalité, après consultation de son Service des relations humaines, apporte les réponses suivantes aux différentes questions soulevées dans ladite interpellation :

1. Combien de places d'apprentissage sont actuellement offertes par la Ville de Vevey en tant qu'employeuse, et quelle a été l'évolution de ce nombre au cours des cinq dernières années ?

En 2025, la Ville de Vevey offre 27 places d'apprentissage, dans une dizaine de professions différentes. Ce nombre de places était de 21 en 2021, ce qui représente une augmentation d'un peu plus de 28 % au cours des cinq dernières années. Le Service des relations humaines, en collaboration avec les autres services de la Ville, étudie continuellement les opportunités d'offrir de nouvelles places ou d'élargir la palette de professions proposées. À titre d'exemple, en 2024, la formation de caviste CFC a été mise en place.

2. Ces places trouvent-elles facilement preneur·euse·s ? Existe-t-il des postes pour lesquels aucun·e candidat·e n'a pu être trouvé·e ?

Le nombre de candidatures varie sensiblement en fonction des professions. Certaines, telles qu'agent·e en information documentaire ou employé·e de commerce, suscitent un grand engouement, tandis que d'autres génèrent un intérêt plus limité. C'est le cas pour les professions d'agent·e de propreté ou, dans une moindre mesure, d'horticulteur·rice. Il convient toutefois de souligner que, pour la rentrée d'août 2025, l'ensemble des postes mis au concours ont été pourvus avec succès.

3. La Ville dispose-t-elle de données ou d'éléments concernant l'évolution de l'offre et de la demande de places d'apprentissage à Vevey (au-delà de ses propres services), en lien avec les entreprises locales ?

La Ville de Vevey ne dispose pas directement de données consolidées portant sur l'évolution de l'offre et de la demande de places d'apprentissage au niveau des entreprises implantées sur le territoire communal. Toutefois, les offices cantonaux de la formation professionnelle assurent un suivi régulier du marché des places d'apprentissage et entretiennent des liens étroits avec les entreprises locales. Par ailleurs, le Service des relations humaines participe aux enquêtes nationales concernant les offres de places d'apprentissage.

4. La Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures pour revaloriser l'apprentissage au sein de ses services (par exemple via les vacances, l'accompagnement, ou d'autres formes de soutien) ?

En outre, dans le cadre de la nouvelle organisation du Service des relations humaines, plusieurs projets visant à renforcer l'attractivité et la qualité de la formation des apprenti·e·s sont en cours d'élaboration. Une première mesure concrète, consistant à revaloriser la rémunération des apprenti·e·s, a été mise en œuvre le 1^{er} août 2025. D'autres actions sont à l'étude, notamment en matière d'accompagnement, de conditions de travail et de reconnaissance des parties prenantes à la formation, afin de soutenir durablement l'apprentissage au sein des services. Il sied de préciser que les apprenti·e·s, indépendamment de leur âge, bénéficient de six semaines de vacances par année, jours offerts par la Municipalité en sus, alors que le minimum légal prévoit cinq semaines jusqu'à 20 ans révolus, puis quatre semaines ensuite.

5. Enfin, la Municipalité a-t-elle prévu de collaborer avec les entreprises veveysannes pour renforcer l'attractivité de l'apprentissage et soutenir les jeunes dans cette voie de formation ?

Le Service des relations humaines prend part à différents événements dédiés à la promotion de l'apprentissage, tels que « Osez tous les métiers », « La Nuit de l'apprentissage », des présentations dans les établissements scolaires ou encore des interventions auprès d'organismes d'insertion socioprofessionnelle, notamment l'OSEO. Ces manifestations réunissent également d'autres entreprises de la région, favorisant ainsi des échanges informels et des partages d'expériences entre acteurs et actrices du domaine.



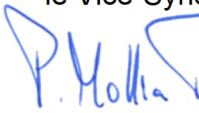
Des collaborations sont en place, afin de permettre aux apprenti·e·s, durant le parcours d'apprentissage et pour certaines professions, d'effectuer des stages dans des entreprises privées situées à Vevey ou dans les environs.

La Municipalité soutient également le programme « AppApp » de la région et la SIC, Société Industrielle et Commerciale de Vevey et environs, dans le cadre des apprenti·e·s méritant·e·s.

Enfin, d'autres services de l'administration, en particulier le Service de la cohésion sociale, par le biais de son secteur Ginkgo, soutiennent et encouragent les adolescents et jeunes adultes dans leurs projets personnels et professionnels. Des ateliers, auxquels participe le Service des relations humaines, sont régulièrement organisés, afin de présenter les diverses perspectives en matière d'apprentissage.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 septembre 2025

Au nom de la Municipalité
le Vice-Syndic la Secrétaire a.i.



Pascal Molliat Chloé Milner

Membre de la Municipalité déléguée – en suppléance : Madame Laurie Willommet

Annexe : Interpellation de Madame Giuliana de Regibus



INTERPELLATION

L'apprentissage en question

L'apprentissage est une filière essentielle pour la jeunesse et pour l'économie locale. Pourtant, au niveau national, de nombreuses places d'apprentissage peinent à trouver preneur·euse, et l'attractivité de cette voie s'érode. Selon plusieurs études, près d'un·e apprenti·e sur quatre interrompt sa formation prématurément, souvent en raison de conditions de formation exigeantes et de charges de travail lourdes.

Ces derniers mois, une large mobilisation a émergé en Suisse, portée par des syndicats, organisations de jeunesse et expert·es de la formation, pour demander une amélioration des conditions, notamment l'octroi de huit semaines de vacances par année, afin de lutter contre le stress et les abandons.

Dans ce contexte, la Ville de Vevey, à la fois comme employeuse d'apprenti·es et comme partenaire des acteurs économiques, a un rôle important à jouer pour renforcer l'attractivité de cette filière et assurer de bonnes conditions de formation.

Nous remercions la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Combien de places d'apprentissage sont actuellement offertes par la Ville de Vevey en tant qu'employeuse, et quelle a été l'évolution de ce nombre au cours des cinq dernières années ?
2. Ces places trouvent-elles facilement preneur·euse·s ? Existe-t-il des postes pour lesquels aucun·e candidat·e n'a pu être trouvé·e ?
3. La Ville dispose-t-elle de données ou d'éléments concernant l'évolution de l'offre et de la demande de places d'apprentissage à Vevey (au-delà de ses propres services), en lien avec les entreprises locales ?
4. La Municipalité envisage-t-elle de prendre des mesures pour revaloriser l'apprentissage au sein de ses services (par exemple via les vacances, l'accompagnement, ou d'autres formes de soutien) ?
5. Enfin, la Municipalité a-t-elle prévu de collaborer avec les entreprises veveysannes pour renforcer l'attractivité de l'apprentissage et soutenir les jeunes dans cette voie de formation ?

Pour le Parti Socialiste
Giuliana de Regibus